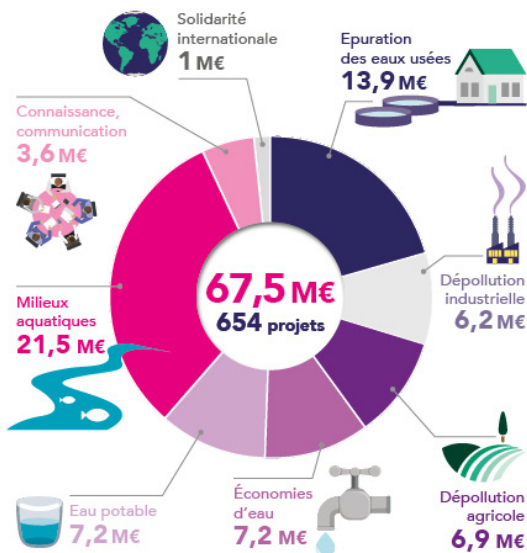


Le chiffre : 67,5 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 52 % des aides contribuent à l'adaptation au changement climatique]

67,5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS pour l'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019

Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



FOCUS sur l'adaptation au changement climatique, une priorité de l'agence de l'eau

52 % des aides en 2019 contribuent à l'adaptation
soit **35,3 millions d'euros** engagés
en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :

Restaurer les milieux
aquatiques et les habitats
propices à la biodiversité

Mieux partager
et économiser l'eau

En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **654 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle leur a accordé **67,5* millions d'euros d'aides** financières dont la moitié a soutenu directement les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 de l'agence de l'eau.

*hors aide à la performance épuratoire

Les chiffres clés en 2019

32 % des aides (21,5 M€) bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour améliorer la continuité (11,5 M€) et la morphologie des cours d'eau (4,4 M€), restaurer les fonctions écologiques de la mer (2,1 M€) et animer les actions (2,4 M€).

31 % des aides (21,1 M€) sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- 13,9 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 4,1 M€ dédié au traitement des eaux usées et 9,8 M€ à leur collecte, notamment par temps de pluie (3,8 M€). Les collectivités en zone de revitalisation rurale reçoivent 4,1 M€ pour les travaux de mise à niveau de leurs infrastructures d'assainissement.

- 7,2 M€ pour l'eau potable, dont 5,7 M€ pour renouveler les équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale.

11 % des aides (7,2 M€) visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 5,9 M€ pour réaliser des économies en réduisant les fuites sur les réseaux d'eau potable (2,1 M€) ou en modernisant les équipements d'irrigation agricole (3,8 M€).

10 % (6,9 M€) et 9 % (6,2 M€) des aides vont respectivement à la **réduction des pollutions agricoles** (accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique sur des territoires à enjeux pesticides, notamment) et **des pollutions industrielles** (lutte contre les rejets de micropolluants et de toxiques).



**SAUVONS
L'EAU!**

SauvonsLeau

www.eaurmc.fr



**SAUVONS
L'EAU!**

🔴 Parmi ces projets, des opérations remarquables

BOUCHES-DU-RHÔNE Dépollution des eaux de carénage au Grand Port Maritime de Marseille

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) va collecter et traiter les eaux de carénage des « formes » utilisées pour la réparation des navires. Les formes sont de grands bassins équipés de systèmes d'évacuation et de remplissage, permettant de mettre en cale sèche les bateaux. L'activité de carénage et de réparation des bateaux génère de la pollution toxique. Actuellement, aucun dispositif pérenne de traitement des eaux des formes de carénage n'existe et les eaux souillées sont évacuées dans la baie de Marseille, plus précisément dans la petite rade, qui est en mauvais état chimique.

Dans le cadre du contrat de baie de Marseille, le GPMM engage des travaux pour réduire significativement les volumes de déchets polluants liquides et solides.

L'aide de l'agence de l'eau, programmée dans un contrat portuaire signé avec le GPMM et l'Etat, s'élève à **7 M€**. Elle concerne une première tranche de travaux pour les plus grandes formes de carénage et correspond aux sites les plus polluants.

BOUCHES-DU-RHÔNE Reconstruction de la station d'épuration des eaux de La-Fare-les-Oliviers dans le Pays Salonais

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence va construire un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées à proximité de la station actuelle de la Fare-les-Oliviers afin d'étendre sa capacité de traitement à 14 000 équivalents-habitants. Cette station d'épuration rejette ses eaux traitées dans l'Arc, avant l'embouchure dans l'étang de Berre. Vétuste, elle arrive aujourd'hui à saturation et ne répond plus aux exigences réglementaires. Ses dysfonctionnements répétés par temps de pluie et ses départs de boues chroniques dans le cours d'eau ont contribué à la dégradation de l'Arc. En outre, elle ne dispose pas de traitement des matières azotées et phosphorées devenu obligatoire en raison du classement de l'étang de Berre et de ses affluents en zone sensible pour l'eutrophisation.

Le nouvel ouvrage intégrera un traitement poussé sur la pollution organique et les nutriments et la mise en place de zones de rejets intermédiaires avant d'atteindre le milieu naturel. Afin de mieux gérer les eaux de pluie, le projet s'accompagne également de la création d'un bassin d'orage sur la station. Pour ces travaux qui permettront d'améliorer la qualité des eaux de l'Arc et de réduire les apports de nutriments à l'étang de Berre, la Métropole reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,9 M€** sous forme de subvention et d'avance.

Partenariat renforcé avec les acteurs du territoire

Au 4^{ème} trimestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de 5 acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total pluriannuel d'aides de **39,2 M€**, soit :

- 🔴 **le contrat de baie de Marseille** (13,83), porté par la Métropole d'Aix Marseille Provence et co-piloté par la ville de Marseille, qui prévoit de prévenir et réduire les apports de pollution domestique et industrielle à la baie, de préserver et restaurer les milieux aquatiques littoraux et côtiers, d'organiser les usages, la gouvernance du littoral et la sensibilisation des populations. Il intègre dans son programme le contrat de rivière de l'Huveaune et plusieurs actions du contrat portuaire avec le Grand Port Maritime de Marseille : **14,9 M€ d'aides** spécifiques au contrat de baie (2019-2021 – 2^{ème} phase) ;
- 🔴 **le contrat de rivière de l'Huveaune** (13, 83), porté par le syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune (21 communes dans les Bouches-du-Rhône, 6 dans le Var, 5 EPCI), qui prévoit des travaux pour reconquérir la qualité de l'eau, restaurer les milieux aquatiques et prévenir les inondations, mieux gérer les ressources en eau et des actions de communication pour une réappropriation des enjeux milieux par les usagers du bassin versant : **13,5 M€ d'aides** (2019-2022 – 2^{ème} phase) ;
- 🔴 **le contrat portuaire entre le Grand Port Maritime de Marseille, l'Etat et l'agence de l'eau**, qui concerne les deux bassins du Port, Petite Rade de Marseille à l'est, Golfe de Fos à l'ouest, et vise à réduire, y compris lors des pluies, les flux de pollutions toxiques et de macros pollutions liées aux activités économiques et portuaires (réparations navales, logistique, terminaux pétroliers...), à économiser la ressource en eau en luttant contre les gaspillages et à préserver et restaurer les milieux aquatiques marins et terrestres dans le contexte d'adaptation aux effets du changement climatique : **6 M€ d'aides** (2019-2022).
- 🔴 **les contrats qui visent un rattrapage du retard structurel des services d'eau et d'assainissement pour les communes classées en zone de revitalisation rurale :**
 - **le contrat de la communauté de communes du pays d'Apt-Luberon** (84), sur les parties amont et médiane du bassin versant du Calavon-Coulon : **2,5 M€ d'aides** (2019-2021) ;
 - **le contrat de la communauté de communes Provence Verdon** (83), sur les bassins versants du Verdon, l'Argens et la moyenne Durance : **2,3 M€ d'aides** (2019-2021).

A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.



VAUCLUSE Redonner de l'espace au Lez pour un fonctionnement plus naturel en cas de crue

Le syndicat mixte du bassin versant du Lez entreprend des travaux de restauration de la mobilité du Lez (affluent du Rhône) sur 4 km. Comme beaucoup de cours d'eau méditerranéens, les crues du Lez sont violentes et destructrices. Le recul de digues permettra à la rivière de disposer d'une largeur maximale de 200 mètres (avec une moyenne de 100 mètres), sachant qu'actuellement, le lit mineur est de 30 mètres. La création de cette nouvelle zone de divagation consiste à :

- détruire un seuil puis en construire un nouveau avec une passe à poissons en rive droite ;
- déporter l'endiguement existant par la réalisation d'une digue de contention éloignée en rive gauche du Lez, avec la création d'épis pour faciliter les écoulements des eaux ;
- créer 2 brèches dans la digue existante afin de faciliter la destruction naturelle et progressive de l'ouvrage existant et la reprise de la mobilité latérale par la rivière ;
- restaurer les berges en enlevant les enrochements et restaurer la végétation.

Pour ces travaux qui permettront de protéger d'une crue centennale la ville de Bollène, de restaurer la continuité écologique, l'espace de bon fonctionnement de la rivière et la qualité des milieux, le syndicat reçoit une aide de **1,3 M€ de l'agence de l'eau**.

52 % DES AIDES CONTRIBUENT A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, EN 2019

2019 est la première année du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité aux **actions d'adaptation au changement climatique**. L'objectif des 40% d'aides dédiés à cette thématique est largement dépassé avec **35,3 millions d'euros** engagés en 2019 pour :

- **restaurer les milieux aquatiques** et les habitats propices à la **biodiversité** (59%),
- **économiser l'eau** (37%) grâce au renouvellement des réseaux d'eau potable en zone de revitalisation rurale, ou à la modernisation des systèmes d'irrigation agricole.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour

• 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com